

Évolution positive des indicateurs du recouvrement

Les indicateurs du recouvrement affichent une évolution positive. Le niveau des impayés est en diminution et les demandes de délais restent majoritairement orientées à la baisse.

À fin février, le taux d'impayés de l'ensemble des entreprises du secteur privé, hors taxation pour non déclaration, est en très légère diminution de 0,03 point sur un an. Les entreprises de moins de 250 salariés affichent un taux d'impayés en baisse alors qu'il est stable pour les très grandes entreprises (+ 2 000 salariés).

À fin janvier, les demandes de délais pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) continuent d'afficher une forte baisse sur un an glissant (- 26,7 %). Cette diminution est légèrement moins importante que celle du mois précédent. Et la tendance semble se poursuivre sur trois mois, puisque les demandes de délais continuent de reculer fortement.

Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais continuent de stagner sur un an en glissant. Cette stabilité s'explique par deux mouvements contraires : une augmentation des demandes de délais dans les entreprises de plus de 250 salariés, contrebalancée par la baisse dans celles de moins de 20 salariés.

Chiffre clé

1 276

C'est le nombre d'abonnés au compte LinkedIn de l'Urssaf Ile-de-France.

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. **En 2019**, elle a collecté **117 milliards d'euros** de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Indicateur interne à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin février 2020

Entreprises du secteur privé

Taux des restes à recouvrer hors taxations pour non-déclaration - 0,03 pt (sur 12 mois glissants)

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Source : Urssaf - Acoiss

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin janvier 2020

Entreprises - 10 salariés

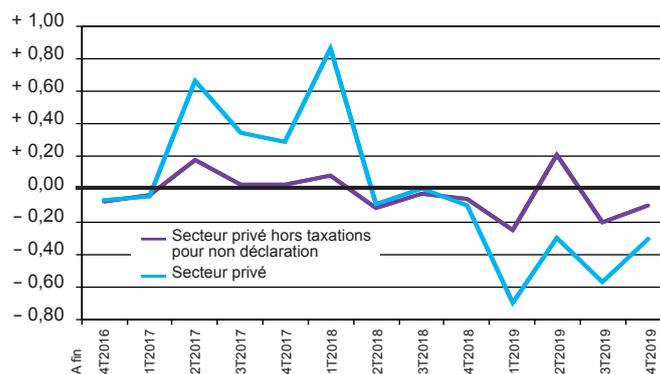
Nombre de délais demandés - 26,7 % (sur 12 mois glissants)

Entreprises + 9 salariés

Nombre de délais demandés - 0,1 % (sur 12 mois glissants)

Source : Urssaf - Acoiss

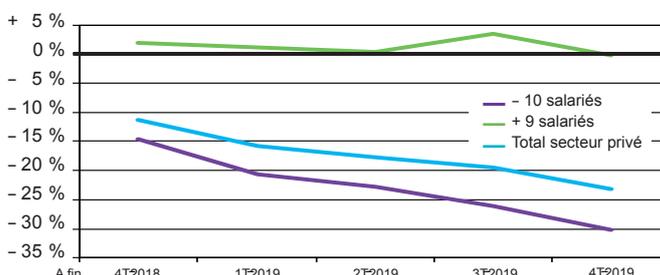
Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Note : en 2017, une nouvelle loi sur le calcul des taxations pour non déclaration a eu pour conséquence l'augmentation de ce type de créance.

Source : Urssaf - Acoiss

Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



Source : Urssaf - Acoiss

La croissance des CDI ralentit

À fin décembre, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en augmentation de 3,9 % sur un an, soit une progression légèrement supérieure à celle observée le mois précédent. Cette progression découle de la croissance des CDI et d'une hausse significative des CDD de moins d'un mois (+ 4,2 %). L'évolution du nombre de CDD de plus d'un mois est faible mais plus dynamique que les mois précédents (+ 0,7 %). Sur les trois derniers mois connus, le nombre de DPAE total hors intérim augmente de 1,5 %, principalement du fait de la croissance des CDD de moins d'un mois.

Le nombre de DPAE en CDI enregistre une progression de 4,6 % sur un an glissant mais ralentit ces derniers mois et pourrait se stabiliser à terme. Le niveau de DPAE en CDI atteint néanmoins un niveau record en 2019.

Le rythme de créations d'emplois en Ile-de-France se maintient

Au 3^e trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une hausse trimestrielle de 0,5 %, commune à tous les grands secteurs d'activité, à l'exception de l'intérim. Près de 21 900 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 97 500 salariés (soit + 2,1 %). Dans le même temps, l'emploi national augmente à un rythme moins soutenu (soit + 1,4 % sur un an).

La masse salariale progresse de 3,8 % sur un an cumulé en Ile-de-France (dont + 4,4 % pour le seul 3^e trimestre), hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Cette hausse est légèrement plus importante que celle observée sur le plan national (+ 3,3 %). En incluant cette prime exonérée de toute cotisation et contribution sociale, ces chiffres sont respectivement de + 4,0 % pour l'Ile-de-France et de + 3,6 % pour la France entière. Sur un an, sa progression découle néanmoins aussi bien d'un effet salaire que d'un effet emploi. L'évolution du SMPT (salaire moyen par tête) en glissement trimestriel affiche une augmentation de 1,0 %. Sur un an glissant, arrêté au 3^e trimestre, la croissance du SMPT est significativement en hausse (+ 2,3 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 417 € brut.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin décembre 2019

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 3,9 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 1,5 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	+ 4,6 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 0,7 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 4,2 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 403 992

Évolution annuelle à fin septembre 2019

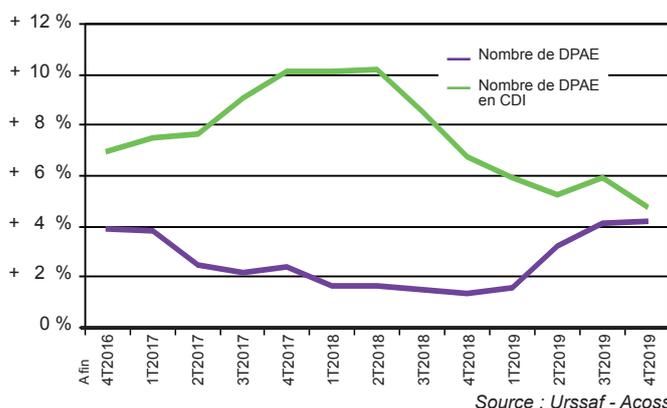
Effectifs salariés	+ 2,1 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 2,3 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 841 947

Évolution annuelle du 3^e trimestre 2019

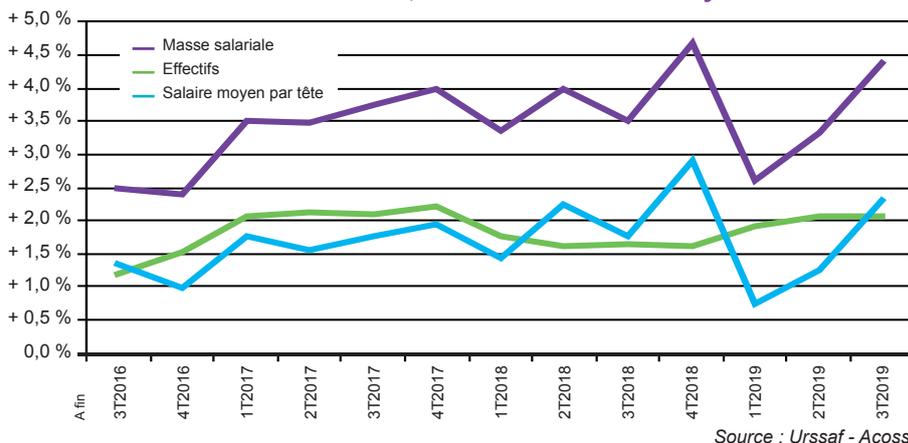
Assiette salariale	+ 4,4 %
--------------------	---------

Source : Urssaf - Acooss

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaire moyen



AVERTISSEMENT. Le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 298 disponible sur www.acooss.fr. De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.